

Souriez, vous êtes fouillés

A la suite des attentats du 11 septembre, tout un arsenal de nouvelles lois répressives, présentées comme provisoires, nous a été pondu par le gouvernement au nom de la lutte anti-terroriste. Mais, tout comme le Plan Vigie-Pirate, qui nous a insidieusement préparé au quadrillage militaire des lieux publics et qui ne manque pas une occasion de se renforcer, il y a fort à parier que ces lois temporaires feront désormais définitivement partie de notre univers quotidien.

- **La fouille des coffres des automobiles, les perquisitions des domiciles sans l'aval des personnes concernées, ou encore la surveillance des messages sur internet...** sont légalisés. Il s'agit incontestablement d'un recul des libertés individuelles, et notamment du droit de chacun de vivre paisiblement dans son intimité. A venir : **les fichiers génétiques** aujourd'hui réservés aux délinquants sexuels, vont se généraliser. Ils ne seront en réalité que la dernière touche apportée au fichage global de la population. Dès aujourd'hui, en effet, les services de police mettent en commun leurs fichiers dans le **STIC** (Système de Traitement des Infractions Constatées), complètement opaque au contrôle de la population. Tout acte délictueux, toute contravention au code de la route, même effacé du casier judiciaire, tout témoignage porté devant les forces de l'ordre y compris, suivra la personne le reste de sa vie.
- **Le droit pour des vigiles privés de pratiquer des fouilles corporelles**, par palpation, revient à lâcher sur la population de nouvelles vagues de flics. Le pouvoir policier peut être arbitraire (ça s'est vu) : cela ne risque pas de s'améliorer. Gageons que toutes ces milices sauront ne plus s'encombrer du moindre scrupule.
- Ces dispositions nommément anti-terroristes s'accompagnent d'un dispositif qui légifère – en vrac – sur les **raves**, les **jeunes en groupe dans les cages d'escalier**, les **fraudeurs des transports en commun**, l'**achat d'armes à feu**, les **excès de vitesse**, les **possesseurs de mobylettes**, le **Jardin du Luxembourg**, etc... On est loin de l'anti-terrorisme, mais il fallait profiter de l'occasion pour faire passer la pilule.

Le caractère anti-pauvre de beaucoup de ces mesures est déjà en soi insupportable. De plus, loin d'être transitoires ou opportunistes, ces nouvelles lois font partie d'une tendance de fond, le tout-sécuritaire. Il est vrai que cette politique démagogique qui consiste à échanger un peu de liberté réelle contre de la sécurité illusoire, est électoralement profitable. L'inquiétant est bien que ce soit aujourd'hui non plus l'extrême droite, non plus la droite, mais bien la gauche de gouvernement qui la prenne à son compte. Celle-ci en oublie au passage que c'est le capitalisme et les inégalités qu'il engendre qui créent la violence sociale, et pas les « bougnoules » ou les « sauvageons », stigmatisés pour leur race ou leur classe. Le fait est que les populations jeunes et/ou immigrées des quartiers vont subir de plein fouet le nouveau dispositif sécuritaire (ce ne sont pas les poches des costards-cravates qui seront fouillées par les molosses des supermarchés). Pas de quoi faire baisser la tension. Par contre, il faudrait être naïf pour croire que le terrorisme international va souffrir de toutes ces gesticulations : s'attaquer aux réseaux de l'argent du terrorisme – qui sont les mêmes que ceux de la drogue ou de la corruption – serait autrement plus efficace. Mais là nos décideurs politiques et économiques tortillent un peu plus du cul.

De son côté, l'Union Européenne fait aussi dans l'amalgame crapuleux : elle a réagi plus vite que son ombre en élargissant la définition des actes de terrorisme. Laissons la parole à Evelyne Sire-Marin, présidente du Syndicat de la Magistrature :

Les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union Européenne vont entériner comme un seul homme ces projets liberticides, mais tellement dans le vent médiatique et électoral. Ainsi, tout acte qui vise à menacer, à porter gravement atteinte ou à détruire les structures politiques, économiques ou sociales d'un pays sera passible de deux à vingt ans de prison. Donc, les manifestations antimondialisation et les arrachages de plantes transgéniques vont devenir des actes terroristes. Ne visent-ils pas clairement à menacer les structures économiques de l'Europe ultra-libérale en proposant un autre modèle de développement ? Et que veut dire « menacer les structures politiques d'un pays » ? Cette incrimination peut être interprétée très largement [...] La mort annoncée de la procédure d'extradition et son remplacement par le mandat d'arrêt européen sont encore plus inquiétants. [...] ils vont ouvrir largement le champ des poursuites policières en Europe, sans les boucliers de protection des libertés individuelles que sont actuellement en matière d'extradition la procédure contradictoire, l'audience collégiale et les voies de recours. [...] Il suffira d'être soupçonné d'avoir commis une infraction punie seulement d'un an d'emprisonnement pour être la cible éventuelle d'un mandat d'arrêt européen ; c'est dire que pratiquement toutes les infractions du code pénal français seront concernées [...] Ainsi, tout Français accusé par la police italienne de violences au sommet de Gênes, d'homosexualité ou d'avortement par la police irlandaise pourra être arrêté en France et transféré devant les tribunaux de ces pays.